Le Bulletin quotidien, 18 décembre 2013

Date : 18/12/2013
Pays : FRANCE
Page(s) : 6-8
Rubrique : EVENEMENTS ET PERSPEC...
Périodicité : Quotidien
Surface : 107 %

Bulletin Quotidien

Accord en Commission mixte paritaire sur le projet de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles : le Haut Conseil des territoires est supprimé

La commission mixte paritaire chargée de trouver un texte commun aux deux chambres sur le projet de loi modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, adopté la semaine dernière par l'Assemblée nationale (cf. "BQ" du 13 décembre), est parvenue à un accord hier.

Le Haut Conseil des territoires, supprimé par les sénateurs, rétabli par les députés, a été définitivement supprimé. La création de ce Haut Conseil, organe de concertation entre le gouvernement et les collectivités locales, évoqué par le président de la République, M. François HOLLANDE, lors des

états généraux des collectivités territoriales, en octobre 2012, et souhaité par les associations d'élus, était la principale pierre d'achoppement puisque l'Assemblée nationale lui avait donné son feu vert tandis que le Sénat, qui estime jouer déjà ce rôle, la refusait. "L'Assemblée a accepté de retirer la création du HCT", a précisé M. Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, président de la commission des Lois du Sénat, qui présidait la CMP.

M. SUEUR a en outre souligné des "avancées" sur les modalités de désignation des représentants des communes au sein des intercommunalités. "Ces modalités seront revues en 2016-2017 à la lumière du résultat des élections communales de 2014", a-t-il dit.

Par ailleurs, le Sénat a accepté l'automaticité de transformation en métropole de la plus grande partie des communautés urbaines. La CMP a attribué la présidence des futures Conférences de l'action territoriale aux présidents de région. Cependant, leurs compositions sont revues à la baisse et elles seront essentiellement des instances de concertation, et non de décision. En ce qui concerne les compétences, la CMP a consacré la commune chef de file pour l'organisation des services publics de proximité.

Dix membres de la CMP ont voté l'accord contre quatre, le représentant du PCF et les trois représentants UMP de l'Assemblée. Tous les socialistes, ainsi que le centriste et les deux UMP du Sénat ont voté pour.

Le texte sera présenté demain, d'abord aux sénateurs puis aux députés.

Rappelons que le deuxième projet de loi de décentralisation, qui portera sur les compétences des régions et des départements, doit être présenté en avril prochain au Parlement (cf. "BQ" du 16 décembre).

Phoca PDF